Môme Épouse Dumont, Antoinette Célina

Cote de référencedossier non conservéCode de communication[dossier non conservé]

Condamné en 1899

Envoyé en Nouvelle-Calédonie

 N° matricule 196 / 156 ; 67

Communicabilité

Dossier communicable selon le Code du patrimoine (article L. 213-2).

Document complémentaire : le registre des matricules

